CABINET
AVIANO
& ASSOCIÉS

certifié conforme par le président



SAS A LA BONNE TABLE

CNPE DU BUGEY - BP 60120

01150 SAINT-VULBAS

APE : 5610C SIRET : 82374687000018

Comptes Annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

COMPTES ANNUELS

BILAN ACTIF

BONN02 - SAS A LA BONNE TABLE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025			% de l'actif	Valeur au 31/12/2024	% de l'actif
	brute	amort. & dépréc.	nette			
Capital souscrit non appelé (I)						
Frais d'établissement						
Immobilisations incorporelles						
Frais de développement						
Concessions, brevets, licences,						
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Immob. incorp. en cours, av. acptes						
Immobilisations corporelles				6		8
Terrains						
Constructions						
Inst. techniques, matériel et outillages ...	11 525	10 659	866		2 134	
Autres immobilisations corporelles	52 783	29 017	23 766		34 789	
Immob. corp. en cours, av. acptes						
Immobilisations financières						
Participations	195		195		195	
Créances rattachées à des particip.						
Titres immobilisés de l'act. de portef.						
Autres titres immobilisés						
Prêts					300	
Autres immobilisations financières						
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ (II)	**64 503**	**39 676**	**24 827**	**6**	**37 419**	**9**
Stocks et en-cours				5		5
Mat. premières, autres approv.	21 452		21 452		23 594	
En-cours de production						
Produits finis						
Marchandises						
Avances et acomptes versés /cdes						
Créances (2)				7		9
Créances Clients et comptes ratt.	20 999		20 999		35 094	
Autres créances	7 168		7 168		3 538	
Charges constatées d'avance	941		941		957	
Capital souscrit appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement						
Actions propres						
Autres titres						
Instr. financiers à terme, jetons dét.						
Disponibilités	348 830		348 830	82	334 284	77
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT (III)	**399 390**		**399 390**	**94**	**397 467**	**91**
Frais d'émission des emprunts (IV)						
Primes de remboursement emprunts (V)						
Écarts de conversion diff. éval. - Actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I + II + III + IV + V + VI)	**463 893**	**39 676**	**424 217**	**100**	**434 886**	**100**
(2) Dont à moins d'un an	*29 108*					

BILAN PASSIF

BONN02 - SAS A LA BONNE TABLE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

		Valeur au 31/12/2025	% du passif	Valeur au 31/12/2024	% du passif
Capital (dont versé : 100)		100		100	
Primes d'émission, de fusion, d'apport					
Écarts de réévaluation					
Écart d'équivalence					
Réserves			63		51
Réserve légale		10		10	
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves réglementées					
Autres réserves		266 134		221 185	
Report à nouveau					
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)		23 276	5	44 949	10
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	**(I)**	**289 520**	**68**	**266 244**	**61**
Provisions pour risques					
Provisions pour charges					
TOTAL DES PROVISIONS	**(II)**				
Emprunts obligataires convertibles					
Autres emprunts obligataires					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		15 190	4	24 306	6
Emprunts et dettes financières diverses					
Instruments financiers à terme					
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours					
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés		50 972	12	49 454	11
Dettes fiscales et sociales		68 214	16	94 855	22
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés					
Autres dettes		321		26	
Produits constatés d'avance					
TOTAL DES DETTES (1)	**(III)**	**134 697**	**32**	**168 642**	**39**
Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif	(IV)				
TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF	**(I + II + III + IV)**	**424 217**	**100**	**434 886**	**100**
(1) Dont à moins d'un an		*132 983*			

ANNEXE COMPTABLE

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat clos le 31/12/2025 est de 424 216,63 Euros. Le compte de résultat de l'exercice dégage un bénéfice de 23 275,98 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : comparabilité et continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

INTRODUCTION

Les comptes annuels au 31/12/2025 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement n° 2022-06 du 4 novembre 2022, modifiant le règlement n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Évaluation des immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de : leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement) et des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Traitement des charges financières

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

Traitement de certains frais accessoires

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

Traitement comptable des coûts de développement

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement des frais externes afférents aux formations

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement des frais d'augmentation de capital, de fusion et de scission

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement de la durée d'utilisation des fonds de commerce

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Évaluation des immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées.

Traitement des charges financières

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Traitement de certains frais accessoires

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Traitement comptable des coûts de développement

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement des frais externes afférents aux formations

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement des amortissements des biens non décomposables

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables (mesure de simplification pour les PME) est fondée sur la durée d'usage.

Traitement des amortissements des biens décomposables

L'entité n'est pas concernée aucune immobilisation décomposable n'a été identifié.

Traitement des composants de 2nd catégorie, dépenses pluri-annuelles de gros entretien ou grande révision

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement des amortissements pour dépréciation

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire et dégressif.

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Traitement de certains frais accessoires

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs sont incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations financières éligibles.

Évaluation des titres des sociétés

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement des participations et autres titres

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

CRÉANCES - DETTES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

PRIMES DE REMBOURSEMENT DES OBLIGATIONS

Traitement des amortissements

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

SUBVENTIONS

Traitement des subventions

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

PROVISIONS RÈGLEMENTÉES

Traitement des amortissements

Les provisions réglementées correspondent à la différence entre les amortissements fiscaux et les amortissements pour dépréciation calculés suivant le mode linéaire.

ETAT DES IMMOBILISATIONS

BONN02 - SAS A LA BONNE TABLE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS

	V. brute des immobs début d' exercice	Augmentation suite à réeval.	Augmentation acquisition
Immobilisations corporelles			
Installations techniques, matériel et outillages industriels	11 524,72		
Matériel de transport	52 783,33		
TOTAL	**64 308,05**		
Immobilisations financières			
Prêts et autres immobilisations financières	495,00		
TOTAL	**495,00**		
TOTAL GENERAL	**64 803,05**		

	Diminution par virt poste	Diminution par cession	Valeur brute des immobs fin ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine
Immobilisations corporelles				
Inst. techniques, matériel et outillages indust.			11 524,72	
Matériel de transport			52 783,33	
TOTAL			**64 308,05**	
Immobilisations financières				
Prêts et autres immobilisations financières		300,00	195,00	
TOTAL		**300,00**	**195,00**	
TOTAL GENERAL		**300,00**	**64 503,05**	

ETAT DES AMORTISSEMENTS

TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

	Durée util., taux d'amort., fourchette	Mode d'amort.	Amort. cumulés début exercice	Dotation de l'exercice	Diminution de l'exercice	Amort. cumulés fin exercice
Immobilisations corporelles						
Inst. tech., mat. et out. industriels	5 ans	Linéaire	9 390,61	1 268,40		10 659,01
Matériel de transport	5 ans	Linéaire	17 993,90	11 023,33		29 017,23
TOTAL			**27 384,51**	**12 291,73**		**39 676,24**
TOTAL GENERAL			**27 384,51**	**12 291,73**		**39 676,24**

ETAT DES CRÉANCES

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Actif circulant			
Autres créances clients	20 998,82	20 998,82	
Personnel et comptes rattachés	50,00	50,00	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	420,48	420,48	
Impôts sur les bénéfices	5 208,00	5 208,00	
Taxe sur la valeur ajoutée	1 403,64	1 403,64	
Débiteurs divers	85,80	85,80	
Charges constatées d'avance	941,15	941,15	
TOTAL	**29 107,89**	**29 107,89**	

ETAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

BONN02 - SAS A LA BONNE TABLE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes etbs à plus d'1 an à l'origine (1)	15 189,99	15 189,99		
Fournisseurs et comptes rattachés	50 972,20	50 972,20		
Personnel et comptes rattachés	25 400,58	25 400,58		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	35 050,82	35 050,82		
Taxe sur la valeur ajoutée	5 892,31	5 892,31		
Autres impôts et taxes assimilées	156,00	156,00		
Groupes et associés (2)	320,69	320,69		
TOTAL	**132 982,59**	**132 982,59**		

A LA BONNE TABLE
Société par actions simplifiée
Au capital de 100,00 €
Siège social : CNPE du Bugey – CD 20
01150 SAINT VULBAS
823 746 870 RCS BOURG EN BRESSE

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 23 JUIN 2026
AFFECTATION DE RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

DEUXIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2025, s'élevant à 23 275,98 €, de la manière suivante :

Un bénéfice de 23 275,98 €
Affecté en totalité au compte « ***Autres réserves*** »
Qui s'élèvera après affectation à la somme de 289 409,96Euros.

Dividendes antérieurement distribués
L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, rappelle qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes, au titre des trois exercices précédents.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Certifiée conforme par le Président
M Christophe HILLARET

